

MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

CABINET

N° _____/MCM/CAB-23

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE A LA SUITE DES
GRAVES INONDATIONS QUI TOUCHENT NOTRE PAYS

Depuis plusieurs semaines, notre pays subit des précipitations exceptionnellement graves. Ces pluies diluviennes ont plus précisément touché les départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette, des Plateaux, du Niari, de Pointe-Noire et de Brazzaville.

Selon les experts, ces précipitations sont deux fois plus importantes que la moyenne habituelle ; d'autre part, il est relevé que le niveau des eaux de la rivière Oubangui, affluent majeur du fleuve Congo, a atteint un record de hauteur sur la période 2022-2023.

Cette situation est à l'origine de l'inondation totale ou partielle de 361 villages et 36 quartiers dans les départements précités. Ces événements climatiques se produisent alors que les populations ne se sont pas encore relevées de l'impact des inondations précédentes, lesquelles avaient déjà affecté leurs moyens d'existence.

A ce jour, **320.891 personnes** sont directement affectées par ces inondations. Le nombre des populations affectées dépasse largement celui des années passées.

- **17 décès** sont survenus dans les départements de la Likouala, des Plateaux, de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- **6 personnes** sont portées disparus dans les départements de la Likouala et de la Cuvette ;
- **Plus de 2292 hectares de terres cultivées ont été inondées**, des maisons d'habitations sont complètement détruites, des administrations ont été également inondées, tandis que des sources d'approvisionnement en eau potable ont été polluées.

Il ressort des prévisions mises à la disposition du Gouvernement que ces phénomènes de crues ne reflueront pas dans l'immédiat ; il est donc à craindre que les inondations se poursuivent durant toute la saison pluvieuse. A ce jour, le niveau des crues du fleuve Congo est évalué à 5,94 m, soit à 30 cm du niveau record enregistrée lors des crues exceptionnelles de l'année 1961.

C'est dans ce contexte que, compte tenu de l'ampleur de la catastrophe, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Anatole Collinet MAKOSSO a convoqué et présidé ce vendredi 29 décembre 2023 une réunion d'urgence.

Y ont pris part, outre les Membres du Gouvernement concernés : le coordonnateur du système des Nations-Unies au Congo, accompagné des représentants du PNUD et du Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Congo, des représentants de la société civile ainsi que ceux des confessions religieuses.

Après un exposé exhaustif de la situation par le Premier Ministre, chef du Gouvernement, l'ensemble des participants, en tête desquels les représentants du système des Nations-Unies dans notre pays, ont pris l'engagement d'accompagner le Gouvernement de la République dans la résolution de cette crise.

C'est dans ce cadre que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a annoncé le déclenchement du Plan de contingence inondations élaboré par le Gouvernement pour pallier ce genre de catastrophe.

Au terme de la réunion, les mesures suivantes ont été retenues :

- La déclaration par le Gouvernement de l'urgence humanitaire dans les départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette, des Plateaux, de Pointe-Noire et Brazzaville ;
- Le déblocage immédiat des fonds pour assister les sinistrés, tel qu'annoncé lors du Conseil des Ministres du 27 décembre 2023, soit : 2 milliards 419 millions de frs CFA ;
- La mise en place, par un acte réglementaire du Premier Ministre, d'un Fonds d'urgence qui sera abondé et alimenté pour faire face aux actions à mener pour juguler la catastrophe ;
- La mise en place d'une plate-forme de collaboration entre les parties présentes à la réunion de ce jour. A cet effet, un texte réglementaire du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sera rendu public sous peu ;

- Le déploiement rapide d'équipes humanitaires pour assister les sinistrés, délégations auxquelles les représentants du système des Nations-Unies au Congo se sont engagées à prendre part.



le 29 décembre 2023

**Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement**